

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 03 avril 2026 fixant le nombre et la répartition d'emplois offerts au titre de l'année 2026 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des Secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur du ministère chargé de l'enseignement supérieur

La présidente de l'Université Paris Nanterre :

ARRÊTÉ

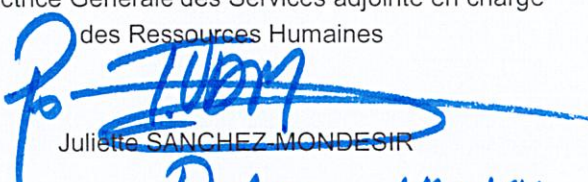
Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le recrutement sans concours ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des Secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe normale - organisé par l'Université Paris Nanterre, au titre de 2026 :

- Madame LOKPO Maud, présidente, Cheffe du pôle concours et recrutement, Université Paris Nanterre.
- Madame SAIDJ Sarah, référente handicap, Cheffe du service de l'accompagnement des parcours professionnels, Université Paris Nanterre.
- Monsieur BUGE Nicolas, membre, Responsable des opérations collective, Université Paris Nanterre.
- Monsieur CHELLAT Hakim, suppléant, Chef de projet CAP, Université Paris Nanterre.

Article 2 : La Présidente de l'Université Paris Nanterre et la Directrice Générale des Services sont chargées, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 16 juillet 2026

Pour la Présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe en charge
des Ressources Humaines


Juliette SANCHEZ MONDESIR


Indiana UALMY